

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 4

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

A propos de la durée du bois du cyprès de Lawson.

En 1930, l'Institut fédéral de recherches forestières a installé une placette d'essai dans un peuplement du cyprès de Lawson (*Chamaecyparis Lawsoniana*), dans la forêt domaniale de Griesbach (arrond. I) près de Schaffhouse. Etendue de la placette : 20 ares; âge du massif : 26 ans; diamètre moyen : 12,5 cm; hauteur moyenne : 11 m.

La plantation a été éclaircie en 1930 et en 1934. Le matériel ainsi exploité est très recherché des agriculteurs du voisinage, qui utilisent ces tiges pour tuteurs et pieux de clôtures. Le prix de vente au mètre cube a dépassé, en moyenne, de 5 fr. celui payé pour des assortiments semblables de l'épicéa et du sapin.

L'agriculteur estime fort ce bois parce que, sans aucune injection, il résiste longtemps à la pourriture. Il est plus lourd que celui de nos essences résineuses indigènes et convient particulièrement pour l'édification d'abreuvoirs et d'autres constructions agricoles. Sa résistance à l'action de l'humidité le rend précieux pour pieux et clôtures. Mis en terre, sans être injectés au préalable, de tels pieux ne montraient aucune trace de pourriture, au bout de cinq ans. Même constatation pour les lattes employées comme clôture.

Tout autant d'indications qui permettent de supposer que des tiges de fortes dimensions, du cyprès de Lawson, pourraient être utilisées à la place de celles du mélèze, dans les constructions hydrauliques.

E. Hitz.

(Tr.: H. B.)

Recherches sur la chute des aiguilles de conifères.

Actuellement, s'effectuent à l'Institut de botanique spéciale de l'E. P. F. à Zurich, sous la direction de M. le prof. Gäumann, des recherches sur la maladie dite du « rouge des aiguilles » de conifères.

Cette maladie a été reconnue comme étant provoquée par un groupe de champignons ascomycètes (*Lophodermium*, *Hypoderma*, *Hypodermella*), dont nous ne connaissons la morphologie et la biologie que de façon bien imparfaite, malgré les nombreuses publications faites à ce sujet. Pour ce qui concerne la Suisse en particulier, nous ne sommes pas du tout orientés, ni sur leur distribution, ni sur les dégâts qu'ils causent. C'est pourquoi nous prions MM. les forestiers de bien vouloir nous seconder dans nos recherches, en nous communiquant leurs observations et en nous faisant parvenir des échantillons du matériel observé. Nous leur donnerons plus loin les indications nécessaires à ce sujet.

Les résineux dont il sera question dans nos recherches sont :

l'if	le weymouth
le douglas	l'arolle
le sapin	le pin de montagne
l'épicéa	le pin sylvestre
le mélèze	le pin noir.

Les espèces cultivées comme plantes d'ornement, telles que *Thuja*, *Cupressus*, etc. n'entrent pas dans le cadre de notre étude.

Sur les conifères en général, la maladie présente à peu près les mêmes caractères. Vers la fin septembre, les aiguilles prennent une teinte roussâtre, qui s'accroît peu à peu au cours de l'hiver, pour atteindre vers mars-avril cette couleur caractéristique qui a valu à la maladie le nom de « rouge », ou « roussi », des aiguilles. Celles-ci tombent ensuite en grandes quantités. Quelques mois après la chute, soit vers la fin de juillet, on voit apparaître sur elles des lignes transversales noires et de petites taches oblongues, noires également. Ces taches ne sont autre chose que les fructifications du champignon, appelées hystérothécies. Arrivées à maturité, elles s'ouvrent par une fente longitudinale mettant les asques à découvert. Les spores qu'elles renferment sont alors projetées au dehors et, emportées par le vent qui les dissémine, elles propagent la maladie en infectant les conifères d'alentour. Il est fort probable que les fructifications arrivent plus tôt à maturité dans le plateau suisse (début d'août) que dans les Alpes (fin septembre). D'autre part, il est possible de trouver des fructifications contenant des spores capables de germer à n'importe quelle époque de l'année. Ainsi avons-nous récolté, au début de janvier, des aiguilles tombées, mais dans leur chute demeurées suspendues aux branches inférieures, portant des hystérothécies qui nous ont fourni des spores en quantité.

L'infection des aiguilles a lieu principalement dès le début d'août à fin septembre, mais peut s'effectuer également en d'autres saisons.

Les dégâts causés par la maladie sont chaque année considérables et se font surtout sentir dans les pépinières, où les plants de 2 à 7 ans sont particulièrement attaqués par le champignon. La maladie n'en existe pas moins sur les individus plus âgés.

Ce que nous aimerions que MM. les forestiers observent, c'est tout d'abord si la maladie existe dans leur arrondissement, et, si c'est le cas, de nous indiquer :

- A) si elle est répandue
- 1° dans les pépinières
 - 2° dans les peuplements purs de conifères
 - 3° dans la forêt mixte

et, dans les trois cas, si les individus sont atteints sans distinction d'âge;

- B) de vérifier à quelle époque apparaissent les taches indices de la formation des fructifications, et le moment où celles-ci s'ouvrent.

Nous les prions de nous envoyer des échantillons d'aiguilles malades.

Pour ce qui concerne l'envoi, nous aimerions que les aiguilles provenant d'un même arbre soient enveloppées séparément et ceci au moyen de papier de journal, afin qu'elles conservent leur humidité jusqu'à leur arrivée à destination, et soient accompagnées d'une étiquette spécifiant :

1° le nom de l'arbre

2° l'endroit où ont été ramassées les aiguilles :
sur le sol,
sur des rameaux morts (ou vivants),
restées accrochées dans les branches,

3° la station,

4° la localité (avec l'altitude),

5° dans la mesure du possible, la nature du sol au point de vue pédologique et pétrographique.

Les envois seront à adresser à l'Institut de botanique spéciale de l'E. P. F., Universitätsstrasse 2, à Zurich.

Si MM. les expéditeurs le désirent, nous leur rembourserons volontiers les frais de port.

Ch. Terrier.

L'ouragan du 23 février dans le canton de Vaud.

Samedi 23 février, vers 4 h. du matin, un violent vent du sud-ouest s'est mis à souffler avec une intensité qui est allée en croissant jusqu'au milieu de la matinée. On ne devait pas tarder à apprendre ce que chacun pressentait déjà, soit l'étendue des ravages dans la forêt vaudoise, comme dans celles du reste de la Suisse. Les premières estimations très imparfaites permettent d'évaluer à environ 160.000 mètres cubes le volume des bois renversés. Pour obtenir des chiffres plus précis, il faudra encore de longs mois. La région la plus touchée est incontestablement *le Jura*, de la Dôle à la Dent de Vaulion, en passant par le Mont Tendre; mais le maximum de violence a été atteint sur les côtes de la commune de Juriens et à Vaulion. On estime à près de 30.000 m³ le bois renversé dans la seule commune de *Juriens*. Vallorbe, Baulmes et Ballaigues sont également très atteints. De façon générale, le bois renversé domine dans le bas et les bois brisés sur les crêtes. Une autre région qui a également souffert du cyclone est celle du *Jorat*, qui comprend les bois de la Ville de Lausanne et la contrée d'Oron. Les Alpes, par contre, ont été épargnées.

Le façonnage et la vente des bois renversés nécessiteront l'appel à des mesures spéciales. Un programme d'action est étudié d'un commun accord par le Service cantonal des forêts et l'Association forestière vaudoise.

La situation est certainement grave, mais non pas désespérée; avec du sang-froid et l'appui des pouvoirs publics, on espère éviter une nouvelle baisse du prix des grumes.

S. C.

Prix du bois du pin Weymouth à Zofingue.

Aux mises de l'hiver dernier, le bois du *pin Weymouth* a été très recherché dans les forêts de Zofingue et a trouvé preneur avec la plus grande facilité. Le tableau ci-dessous contient une récapitulation des prix atteints pour quelques lots; à titre de comparaison, figurent ceux obtenus par des assortiments voisins — de mêmes dimensions — de l'épicéa et du sapin.

Weymouth				Epicéa et sapin			
m ³	Vol.: tige moyenne m ³	Prix du m ³ Fr.	Pourcent des prix de taxe argoviens	m ³	Vol.: tige moyenne m ³	Prix du m ³ Fr.	Pourcent des prix de taxe argoviens
42	1,36	49,40	79 %	72	1,34	32,90	76 %
22	1,22	46,60	79 „	69	1,16	34,50	78 „
86	1,84	59,10	83 „	101	1,87	38,40	81 „
45	2,15	60, —	84 „	89	2,20	40,50	83 „
32	2,65	63,50	84 „	75	2,37	40,50	84 „
227	1,86	57,—		406	1,80	37,50	

Un accroissement très rapide dans le jeune âge et une avance de prix de 20 fr. par mètre cube, à l'actif du pin Weymouth. C'est là, évidemment, un très gros atout en faveur de la culture de cette essence. Mais il faut reconnaître que le grand ennemi du Weymouth, la rouille vésiculeuse, vient jeter une ombre sur ce tableau. La proportion des tiges atteintes par le redoutable champignon ne semble pas encore être en voie de diminution. S.

(Trad. : H. B.)

Schweizer Naturschutz — Protection de la Nature, n° 1, Bâle, février 1935.

Au seuil du second quart de siècle de sa lutte pour la conservation de la faune, de la flore et de nos sites, la « *Ligue suisse pour la protection de la nature* », dans son souci de faire toujours mieux et de nouer un lien plus étroit entre les membres de sa grande famille, offre à ses 32.000 fidèles un périodique trimestriel. « *Protection de la Nature* », dont le premier fascicule a paru en février, remplace gratuitement la « Feuille pour la protection de la Nature », qui n'atteignait qu'un nombre restreint d'abonnés.

Sous une couverture qui échappe à la banalité de mise qui caractérise plus d'un de nos journaux — bouquetin symbolique du Piz Albris; Piz dal Fuorn dans un cadre d'arolles — cette feuille est animée d'un souffle d'enthousiasme et de confiance en l'avenir. La « messagère » de la Ligue veut, par delà son cercle déjà étendu de lecteurs, atteindre la nation entière, convaincre tous ceux qui ont le cœur à la bonne

place de la nécessité et de l'urgence de sa tâche... et les embrigader. Elle est essentiellement militante ! Pour qu'elle puisse remplir son but, il faut que les ligueurs la secondent, en la faisant connaître dans leur cercle de connaissances; le nouveau journal, passé de mains en mains, sera un excellent moyen de propagande.

De 1909 à aujourd'hui, les effectifs de la Ligue ont passé de 2000 à 32.000. Ce qu'il a fallu de dévouement, de labeur désintéressé pour obtenir ce magnifique résultat, la simple comparaison de ces deux chiffres l'illustre éloquemment. Notre pays a contracté une grande dette de reconnaissance envers tous les ouvriers de cette œuvre patriotique, en particulier envers celui qui a toujours été à la brèche et n'a pas laissé s'éteindre le flambeau, M. le secrétaire Dr *St. Brunies*. Qui aurait pu, mieux que cet enthousiaste de la première heure, assumer la rédaction du nouvel organe ? M. *E. Tenger*, qui préside actuellement — et avec quel allant, quelle vigueur sans cesse renouvelée ! — aux destinées de la Ligue, présente à ses frères d'armes ce benjamin de la presse helvétique et développe ses vues sur la nécessité d'une législation concernant la protection de la nature. Le Dr *E. Riggenschach* relate les premiers succès que la « cause » a remportés auprès de la jeunesse; le Dr *F. Siegfried*, ceux que l'« Ala » a déjà enregistrés. M. *H. Badoux*, prof. à Zurich, renseigne sur les forêts mises en réserve de la Suisse; le Dr *A. Ferri*, sur la question tessinoise et le danger que court actuellement ce joyau de nos Alpes, le lac de Sils. D'excellentes photographies illustrent ces pages rédigées en quatre langues, mais d'une belle unité de pensée (les articles principaux figurent en nos deux principales langues nationales).

En recrutant de nouveaux adhérents, les lecteurs du « Journal forestier » peuvent alléger les lourdes charges financières que la publication du nouveau périodique impose à la Ligue. Qu'ils s'en fassent un devoir ! La cotisation annuelle de 2 fr. est à la portée de toutes les bourses; aucun forestier épris de son métier ne peut rester insensible au fervent appel que leur adresse le secrétariat de la Ligue suisse pour la protection de la Nature, Bâle, Oberalpstrasse 11. *E. B.*

BIBLIOGRAPHIE.

F. Hüberli. Das Schweizerische Unterforstpersonal. (Le personnel forestier suisse des préposés.) Un vol. in-8°, de 94 pages. Buchdruckerei R. Bösch, Nesslerau 1934. Prix : 3 fr.

Cette étude comble une lacune. On avait coutume, jusqu'ici, de dénoncer à priori comme très complexe et variée l'organisation du service des préposés forestiers dans notre pays. Mais cela faisant, on ne s'appuyait sur aucune documentation. C'est le mérite de M. *Hüberli*, garde forestier communal, d'avoir rassemblé patiemment tous les matériaux touchant cette organisation dans les cantons et les communes, à gestion directe, et de nous donner un résumé des conditions d'engagement, de traitement et du cahier des charges de ce personnel.